

Pour une baisse du prix de l'eau au Grand Nancy

Il y a maintenant 51 ans, le District de l'agglomération nancéienne naissait avec pour objectif d'unifier les efforts des communes membres pour assurer une alimentation en eau potable de qualité et préserver l'environnement par la collecte et le traitement des eaux usées. Aujourd'hui, l'eau et l'assainissement, avec plus de 70 millions de dépenses inscrites au dernier Compte administratif, représentent toujours une part importante du budget du Grand Nancy.

Surtout, un paradoxe persiste : **quand la consommation d'eau baisse, son prix augmente**. En raison du comportement écologiquement responsable des habitants du Grand Nancy, cette consommation a baissé d'environ 30 % entre 2003 et 2010, soit plusieurs millions de m³ économisés. Mais le prix de l'eau est encore en hausse : 3,32 euros par m³.

Dans un récent rapport sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, la Cour des Comptes estime que, malgré les progrès constatés, des efforts de rationalisation restent à accomplir partout en France. Pour le Grand Nancy, suite notamment à nos demandes, un groupe de travail sur le prix de l'eau s'est enfin organisé, même si les solutions pour le faire baisser ne dépendent pas uniquement de la Communauté urbaine.

Tout d'abord, pour modifier les paramètres du prix de l'eau, il faut favoriser les systèmes selon lesquels le consommateur abusif serait le payeur, et donc des logiques plus proches des principes de développement durable soi-disant appliqués au Grand Nancy.

La distribution de l'eau est assurée en régie. Pour la production, la rémunération de l'exploitant a augmenté de 66 % entre 2002 et 2009, suffisamment donc pour s'interroger. Rappelons d'ailleurs que ce contrat d'exploitation pour la production d'eau potable lie aujourd'hui le Grand Nancy avec le groupe Suez. En effet, Suez et Veolia détenaient ensemble, pour plusieurs agglomérations françaises dont celle de Nancy, plusieurs sociétés communes de distribution d'eau potable ou d'assainissement, ce que le Conseil français de la concurrence avait dénoncé à juste titre en 2002, puisqu'il s'agit d'un abus de position dominante. En mars 2010, le « partage » a enfin eu lieu : la Société Nancéienne des Eaux, filiale commune, a été récupérée par le groupe Suez, sortant ainsi le Grand Nancy d'une situation illégale.

Ce contrat d'exploitation avec Suez prendra fin en 2015. Nous proposons de ne pas attendre cette échéance pour réfléchir dès maintenant à d'éventuelles renégociations du contrat. Cette question, compte tenu des difficultés économiques malheureusement persistantes, se pose partout en France. Les économies, si elles sont possibles, doivent se faire maintenant, comme par exemple à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard où le contrat de délégation de service public portant sur l'eau a été dénoncé en cours d'exécution, faisant baisser d'environ 10 % le prix de l'eau dès le 1^{er} janvier 2011.

La majorité actuelle doit proposer les mesures qui s'imposent pour que le contribuable cesse de payer une facture d'eau particulièrement salée, tout en maintenant les travaux nécessaires tels que la suppression des branchements en plomb. Si elle ne le fait pas, **nous le ferons**.

Groupe "la Gauche du Grand Nancy"

22-24, viaduc Kennedy - CO n° 80036 - 54035 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.91.83.30

Gauche.du.grand.nancy@gmail.com